

Participation aux licences et adhésions sportives



Afin d'aider à financer votre pratique sportive et celle de votre famille, le CSE ADF UTILITIES vous rembourse le coût de l'activité (avec un plafond de 100 € / foyer).

Cette offre concerne uniquement **le salarié et ses ayants-droits** (conjoint + enfants à charge fiscalement) et elle s'applique pour :

La Licence Sportive – L'abonnement annuel à un club de remise en forme – l'adhésion à une association sportive – les cartes de chasses et de pêche

Informations Personnelles de l'Employé

- Nom : - Prénom :
- Adresse :
- Téléphone : - E-mail :
- Lieux de travail :

Personnes concernées par la demande

<u>Nom – Prénom – Date de naissance du bénéficiaire</u>	<u>Nom + adresse du Club ou Association</u>	<u>Montant de la cotisation</u>

Ce dossier doit parvenir par courrier exclusivement avant le 30/11/2026 :

Par mail cse.adf.utilities@groupeadf.com

Ou

CSE ADF UTILITIES

8, Rue Francis Perrin 13115 ST PAUL LEZ DURANCE

Pièces à joindre :

- **Relevé d'Identité Bancaire du salarié**
- **Pour les licences et abonnements à des clubs sportifs** : ORIGINAL de la facture certifiée du club, comportant les nom + prénom du pratiquant, la discipline, le coût global, les coordonnées du Club avec son numéro d'agrément, ou son numéro SIRET ou SIREN (ou RNA pour les Associations)
- **Pour les Cartes Pêche et Chasse** : COPIE de la Carte (avec timbre de l'Etat)

Attention : toute demande incomplète ne sera pas prise en compte !

